

## 5.2 Renforcer l'État de droit et la bonne gouvernance

Auteur: Les VERT-E-S suisses

### Texte

1178 L'État de droit est la colonne vertébrale de la cohabitation sociale pacifique.  
1179 Il garantit les droits et devoirs individuels et collectifs et pose les règles  
1180 d'une résolution non-violente des conflits. L'État de droit est un pilier  
1181 crucial de la structure des institutions publiques car il garantit la séparation  
1182 des pouvoirs. Mais la séparation des pouvoirs ne doit pas seulement exister sur  
1183 papier. Une bonne gouvernance implique de vivre et d'appliquer transparence,  
1184 efficacité, participation et responsabilité.

1185 Pour une société résiliente, dans cette ère incertaine, la confiance en les  
1186 institutions politiques et en l'État de droit de notre pays doit être renforcée.  
1187 Nous avons franchi une étape importante en introduisant plus de transparence  
1188 dans le financement de la politique. Toutefois, elle est encore nécessaire quant  
1189 aux lobbys, aux flux d'argent et au travail de l'administration. L'État de droit  
1190 et les institutions politiques doivent aussi évoluer, être renforcés et  
1191 bénéficier des moyens suffisants pour soutenir la prise de décision autonome de  
1192 chacun-e, maîtriser les défis posés par la crise climatique, et saisir les  
1193 opportunités offertes par les technologies numériques.

1194 **Dans la prochaine législature, les VERT-E-S veulent atteindre les objectifs**  
1195 **suivants :**

- 1196 • Nous faisons les premiers pas vers un **financement public des partis**  
1197 **politiques** pour les renforcer en tant que piliers de la démocratie suisse  
1198 et éviter qu'ils ne succombent aux tentatives monnayées de les influencer.
- 1199 • Nous créons un **département du climat**. Le Conseil fédéral et  
1200 l'administration fédérale doivent réformer leurs départements et leurs  
1201 procédures afin qu'ils soient suffisamment agiles et efficaces pour  
1202 répondre aux nouveaux défis qui se posent, tels que la crise du climat et  
1203 de la biodiversité, les pandémies et le tournant numérique.
- 1204 • Nous disposons d'une **administration innovante**, qui communique à tous les  
1205 niveaux de manière simple et efficace en créant de manière ciblée des  
1206 interfaces ouvertes (architecture API). Les données administratives  
1207 doivent toutes être ouvertes (Open Data), pour autant que cela ne s'oppose  
1208 pas au respect de la sphère privée des citoyennes et des citoyens.
- 1209 • Nous renforçons les droits fondamentaux en complétant l'État de droit  
1210 suisse par la **juridiction constitutionnelle**.

- 1211 • Nous introduisons les **recours collectifs** dans le code de procédure civile.  
1212 Particuliers et PME doivent pouvoir s'associer pour intenter une action en  
1213 justice et ainsi lutter contre les pratiques commerciales déloyales et les  
1214 cartels, comme cela s'est fait avec succès en Allemagne lors du scandale  
1215 VW, par exemple.
- 1216 • Nous ancrons la « **justice restaurative** » dans le système judiciaire  
1217 suisse, afin de pouvoir donner une issue concertée aux procédures pénales  
1218 et favoriser la réconciliation des parties.
- 1219 *Souhaites-tu exprimer quelque chose sur le sujet, mais ne sais pas où ? Fais ta*  
1220 *proposition ici. Tu peux effacer cette phrase ici et rédiger ta proposition à la*  
1221 *place.*